INITIALES DU PRÉSIDENT
151
INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire de la régie intermunicipale des Trois-Lacs tenue le 12 février 2015 à 10 h 00 , au 100 place de la mairie, St-Faustin-Lac-Carré.

Sont présents : Monsieur Pierre Poirier
Madame Danielle St-Laurent
Monsieur Jean-François Delisle

Sont aussi présents : Monsieur André Brisson, substitut St-Faustin-Lac-Carré
Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier
Madame Sylvie Latreille, secrétaire

1.
OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance extraordinaire est ouverte à 10 h 00.

2.
R.249-02-2015
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Danielle St-Laurent

D'ADOPTER l'ordre du jour après y avoir ajouté l'item suivant :

6.1. Affectation du surplus libre 2014

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer

4. Dépôt du rapport financier 2014

5. Autorisation d'adhérer à l'appel d'offres de la MRC pour l'acquisition de bacs roulants 1100 litres

6. Adhésion des municipalités de Lantier, Ivry-sur-le-Lac, Sainte-Lucie-des-Laurentides, et Ville de Sainte-Agathe-des-Monts à la RITL
6.1 Affectation du surplus libre 2014

7. Période de questions

8. Levée de la séance

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE

Formules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT 152
INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

3.
R.250-02-2015
APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés du 11 décembre 2014 au 11 février 2015 totalise $ 88 465.95 et se détaille comme suit :

Chèques	$20 364.19
Paiements directs	$41 253.98
Salaires et remises gouvernementales	$26 847.78
Total :	$ 88 465.95

Il est proposé par Madame Danielle St-Laurent

D'APPROUVER la liste des déboursés comprenant les chèques # 408 à # 421 pour un montant de $ 20 364.19, les paiements directs pour un montant de $ 41 253.98 et les salaires et remises gouvernementales pour un montant de $ 26 847.78 pour un total de $ 88 465.95 .

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Gilles Bélanger

4.
DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2014

Le secrétaire-trésorier Monsieur Gilles Bélanger fait le dépôt du rapport financier 2014 de la régie préparé par Yves de Carufel CGA inc.

5.
R.251-02-2015
AUTORISATION D'ADHÉRER À L'APPEL D'OFFRES DE LA MRC POUR L'ACQUISITION DE BACS ROULANTS 1100 LITRES

CONSIDÉRANT que la régie désire acquérir des bacs roulants de 1100 litres en remplacement des bacs brisés

CONSIDÉRANT que la MRC des Laurentides offre la possibilité d'adhérer à son appel d'offres pour l'acquisition de bacs roulants

Il est proposé par Monsieur Jean-François Delisle

D'AUTORISER la régie intermunicipale des Trois-Lacs à adhérer à l'appel d'offres de la MRC des Laurentides pour l'acquisition de 30 bacs roulants de 1100 litres.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE

INITIALES DU PRÉSIDENT
153
INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

6.
R.252-02-2015
ADHÉSION DES MUNICIPALITÉS DE LANTIER, IVRY-SUR-LE-LAC, SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES, ET VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS À LA RITL

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Lantier, Ivry-sur-le-Lac, Sainte-Lucie-des-Laurentides et ville de Sainte-Agathe-des-Monts ont manifesté leur intention d'adhérer à la Régie intermunicipale des Trois-Lacs;

CONSIDÉRANT QUE l'article 15.1 de l'entente régissant les municipalités membres de la RITL autorise telles adhésions moyennant le consentement de toutes les municipalités déjà parties à l'entente;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 15.5 de ladite entente, les conditions d'adhésion seront consignées dans une annexe devant être jointe à l'entente pour en faire partie intégrante;

Il est proposé par Madame Danielle St-Laurent

D'ACCEPTER l'adhésion des municipalités de Lantier, Ivry-sur-le-Lac, Sainte-Lucie-des-Laurentides et ville de Sainte-Agathe-des-Monts, aux conditions suivantes :

1.- Toutes les municipalités déjà parties à l'entente devront autoriser ces adhésions;

2.- Lesdites adhésions prendront effet à la date d'approbation des conditions d'adhésion par le ministre. Toutefois, le service de collecte et transport des matières résiduelles sur le territoire des municipalités adhérentes ne débutera qu'à compter du 1er janvier 2016;

3.- La contribution financière exigible au chapitre des immobilisations antérieures est de 47,397.00$ répartie comme suit :

Municipalité de Lantier :	4,752.33$
Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac :	5,528.63$
Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides	4,065.08$
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts :	33,050.95$

QUE chacune des municipalités souhaitant adhérer devra s'engager à respecter toutes et chacune des obligations et conditions qui sont prévues à l'entente régissant la RITL ainsi qu'à la présente résolution;

Les conditions de la présente résolution ne sont valides que si les quatre municipalités précitées confirment leur adhésion.

Le texte de la présente résolution constitue l'annexe qui sera jointe à l'entente pour en faire partie intégrante, après signature par chacune des municipalités adhérentes.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE

Formules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT
164
INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

6.1
R.253-02-2015
AFFECTATION DU SURPLUS LIBRE 2014

CONSIDÉRANT QUE la régie intermunicipale des Trois-Lacs a terminé son année financière 2014 avec un excédent de fonctionnement (surplus libre) de 23 853 $;

CONSIDÉRANT QU'au cours de l'année 2015, la RITL prévoit l'adhésion d'une ou plusieurs autres municipalités;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'affecter l'excédent 2014 au secteur formé des territoires des municipalités de Saint-Faustin-Lac-Carré, Val-des-Lacs et Lac-Supérieur;

Il est proposé par Madame Danielle St-Laurent

DE PROCÉDER à l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2014 comme suit :

Surplus affecté	**Montant**
Secteur formé des territoires des municipalités de Saint-Faustin-Lac Carré, Val-des-Lacs et Lac-Supérieur	23 853 $

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE

7.
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président invite les personnes présentes à la période de questions.

8.
R.254-02-2015
LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Jean-François Delisle de lever la présente séance extraordinaire à 10 :16.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉE

Pierre Poirier, président

Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier